



**République Française**  
**Département de la Loire**  
**Arrondissement de Montbrison**  
**Commune d'AILLEUX**

**Procès verbal**

Le jeudi 11 décembre 2025 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Alban Fontenille, Maire.

Convocation du 1<sup>er</sup> décembre 2025

Secrétaire de la séance : Emmanuelle LAURENCERY

**Présents** : Alban Fontenille, Fabien BOURG, Emmanuelle LAURENCERY, Julien BESSY, Michelle BENOIT, Jacqueline CHARRETIER, Emilien COHAS, Célestin MOREL

**Représentés** : Mathilde MAZET représentée par Célestin MOREL

**Absents et excusés** : Roland BENOIT, Cédric DERORY

**Ordre du jour** :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2025

Approbation des tarifs communaux pour l'année 2026

Répartition des frais du RPI

Répartition des frais de cantine et de camionnette avec la commune de CEZAY

Approbation de la convention avec la paroisse

Demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité au Département

Avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi

Avis sur le projet de zonage de classement des massifs à risques incendie sur la commune

**Délibérations du conseil** :

**Révision des tarifs communaux pour 2026 (N° DE\_0032\_2025)**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués en 2025. Il propose de modifier les tarifs pour 2026.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs communaux ci-dessous :**

	2025	2026
<b>Concessions cimetière</b>		
30 ANS	65 €/m2	65 €/m2
50 ANS	95 €/m2	95 €/m2
<b>Columbarium</b>		
Case 15 ans	400 €	400 €
Case 30 ans	500 €	500 €
Dispersion des cendres	Gratuit	Gratuit
Plaque gravée stèle du souvenir	50 €	50 €

<b>Salle des fêtes</b>		
Associations communales	Une location gratuite par an + EDF Location suivante : 40 € + EDF	Une location gratuite par an + EDF Location suivante : 40 € + EDF
Résidents commune (RP +RS)	130 € + EDF	130 € + EDF
Non-résidents	255 € +EDF	255 € +EDF
Apéritif	40 €	40 €
EDF heures creuses	0.25 €/kW + 3 € par jour d'abonnement	0.25 €/kW + 3 € par jour d'abonnement
EDF heures pleines	0.25 €/kW + 3 € par jour d'abonnement	0.25 €/kW + 3 € par jour d'abonnement
Caution	300 €	300 €
Caution badge	30 €	30 €

Délibération : adoptée

#### Répartition des frais du RPI (N° DE\_0033\_2025)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les frais de répartition entre les communes :

#### **REPARTITION DES FRAIS DE RPI**

Dépenses St Martin : 31 342.97 € – St Marcel 1 830.21 = 29 512.76 euros

Dépenses d'Ailleux : 17 351.61 euros Total = 46 864.37 €

Soit un total de 867.86 euros par élèves et par an

#### **REPARTITION PAR COMMUNE :**

**CEZAY VERSE A AILLEUX : 6 942.87 euros**

**ST MARTIN VERSE A AILLEUX : 862.29 euros**

Ces répartitions ont fait l'objet de plusieurs conventions signées entre les communes.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les répartitions des frais ci-dessus.**

Délibération : adoptée

#### Répartition des frais de cantine et camionnette (N° DE\_0034\_2025)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les répartitions avec la commune de Cezay et rappelle les conventions qui ont été signés.

Tout d'abord, il explique l'utilisation de la camionnette appartenant à la Mairie de Cezay et ensuite la répartition dans le cadre de la restauration scolaire et notamment le nombre d'heures des agents travaillant pour la cantine.

Les chiffres sont présentés au conseil municipal :

- pour l'utilisation de la camionnette, la commune d'Ailleux versera la somme totale de 255.03 euros soit 25 utilisations au prix de 8.50 € et la moitié de la facture de réparation du frein à main soit 42.53 €.

- pour la cantine : les charges salariales de Cezay 7220.01 €, les charges salariales d'Ailleux : 3175.50 € et la déduction des frais de fonctionnement de la cantine 2090.86 €. Il restera donc une différence de 2090.86 € qui est divisée par deux, soit une somme de 976.83 € qui sera reversée à la commune de Cezay.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les montants qui seront versés à la commune de Cezay soit**

**- 255.03 € pour l'utilisation de la camionnette**

**- 976.83 € pour le fonctionnement de la cantine scolaire**

Délibération : adoptée

Approbation convention avec la paroisse (N° DE\_0035\_2025)

Monsieur le Maire présente le projet de convention de mise à disposition de la salle des associations pour les bénévoles de la paroisse Saint Vincent en Lignon. Cette salle serait utilisée pour recevoir les familles et préparer les cérémonies religieuses. La mise à disposition aura lieu à compter du 1er janvier 2026 pour une durée non limitée dans le temps.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **approuve la convention de mise à disposition de la salle des associations au profit de la paroisse Saint Vincent en Lignon**
- **autorise Monsieur le Maire à la signer**

Délibération : adoptée

Demande de subvention enveloppe de solidarité (N° DE\_0037\_2025)

Vu la délibération n°10-2025 approuvant le changement des extincteur et la demande de subvention au Département

Vu la délibération n°11-2025 approuvant la remis en état d'un chemin et la demande de subvention au Département

Monsieur le Maire rappelle les 2 délibérations énumérées ci-dessus et demande de rajouter un devis supplémentaire pour le dossier de subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité auprès du Département de la Loire.

Travaux	Entreprise	Date	Montant HT	Montant TTC
MARCON	MARCON	14/03/2025	2000.00 €	2400.00 €
Remplacement des extincteurs à la salle des fêtes	DESAUTEL	08/04/2025	379.43 €	455.32 €
Travaux d'électricité dans les bâtiments communaux	BOURGIER SARL	02/12/2025	610.20 €	732.24 €
TOTAL			2 989,63 €	3 587,56 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité auprès du département de la Loire pour un montant de travaux qui s'élèvent à 2 989.63 € HT.**

Délibération : adoptée

Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) (N° DE\_0036\_2025)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** la délibération de Loire Forez Agglomération prescrivant l'élaboration du PLUi

**Monsieur le Maire rappelle** le contexte d'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**, qui remplacera à terme la carte communale, ainsi que le travail réalisé par la commission et présenté lors de la réunion du conseil municipal du **28 novembre 2024**.

Il présente au conseil municipal un **diaporama** basé sur la **carte V0**, détaillant les demandes issues des fiches techniques et l'ajout de **9 parcelles en zone constructible**.

Monsieur le Maire termine la présentation avec la **carte V1**, intégrant les demandes transmises via les fiches techniques. Sur cette version, **6 demandes sur les 9** formulées par la commission ont été retenues.

Après échanges avec l'ensemble du conseil municipal, **deux observations** sont à noter.

Le conseil municipal souhaite que deux parcelles cadastrées section A n° 303 et n°16 soient rajoutées en zone constructible sur le plan du PLUi. Le conseil municipal souligne l'excellent travail effectué par la commission.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable avec deux observations :**

**Les parcelles cadastrées section A n°303 et n°16 doivent être intégrées en zone constructible dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

Délibération : adoptée

**Avis sur le projet de zonage de classement des massifs à risques incendie sur la commune** : le conseil municipal ne se prononce pas sur ce sujet.

Questions diverses :

Monsieur le Maire annonce que les travaux sur les chemins de Fontavin et des croix ont été réalisés.

Le prestataire de travaux d'épareuses sera en retard il débutera la campagne de fauchage début d'année.

Monsieur le Maire annonce que la date pour les vœux est fixée au 25 janvier à 11h30

Emmanuelle Laurencery explique qu'elle a acheté une nouvelle bouilloire pour la salle des associations

Alban Fontenille  
Président de séance



Emmanuelle LAURENCERY  
Secrétaire de séance